



Arrêté du Conseil fédéral sur l'extension du crédit d'engagement alloué au raccordement de la Suisse orientale, due au renchérissement, à la TVA et aux intérêts intercalaires

du 27 novembre 2009

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

Le crédit d'engagement libéré pour le raccordement de la Suisse orientale, d'une somme de 100 millions de francs (prix de 1998) est augmenté:

- a. de 4 331 774 francs pour couvrir le renchérissement;
- b. de 6 389 539 francs pour couvrir la TVA;
- c. de 3 423 899 francs pour couvrir les intérêts intercalaires.

27 novembre 2009

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Hans-Rudolf Merz
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

